



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 26 juin 2023

Traitement du fonds d'urgence pour le soutien à l'agriculture biologique dans la Vienne

Le secteur de l'agriculture biologique fait face à des difficultés, du fait notamment du recul de la consommation des produits issus de l'agriculture biologique (AB). Afin de soutenir ces exploitations en AB, **un fonds d'urgence de 10 millions d'euros est mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, à l'échelle nationale. Le département de la Vienne dispose d'une enveloppe de 91 000 €.**

Le 15 juin 2023, la réunion de la cellule de crise, composée de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), de VienneAgrobio, de la Chambre d'Agriculture de la Vienne et de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne, a permis d'étudier, au cas par cas, les dossiers déposés. L'enveloppe départementale a ainsi été répartie en fonction de différents critères, notamment comptables. Un ciblage spécifique a également été réalisé sur les filières maraîchage, petits fruits et élevages bovins, ovins et caprins.

28 exploitations ont été attributaires de ce fonds d'urgence, pour un montant moyen de 3 250 € et un minimum de 2 500 €. Les exploitations concernées seront destinataires d'un arrêté d'attribution et les paiements seront réalisés rapidement.

Ce fonds d'urgence sera complété d'un fonds complémentaire doté de 60 millions d'euros à l'échelle nationale et dont les modalités d'attribution sont en cours d'élaboration.

Contact presse

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers